

Sujet : [INTERNET] Contribution projet Parc éolien de POULIGNY St. PIERRE

De : Georges Magne <vaucouleurs@gmail.com>

Date : 03/12/2018 15:38

Pour : pref-be-ep-eolienpoulnystpierre@indre.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver en PJ ma contribution à l'enquête publique du projet éolien de Pouligny Saint Pierre (36), ainsi qu'une pièce annexée.

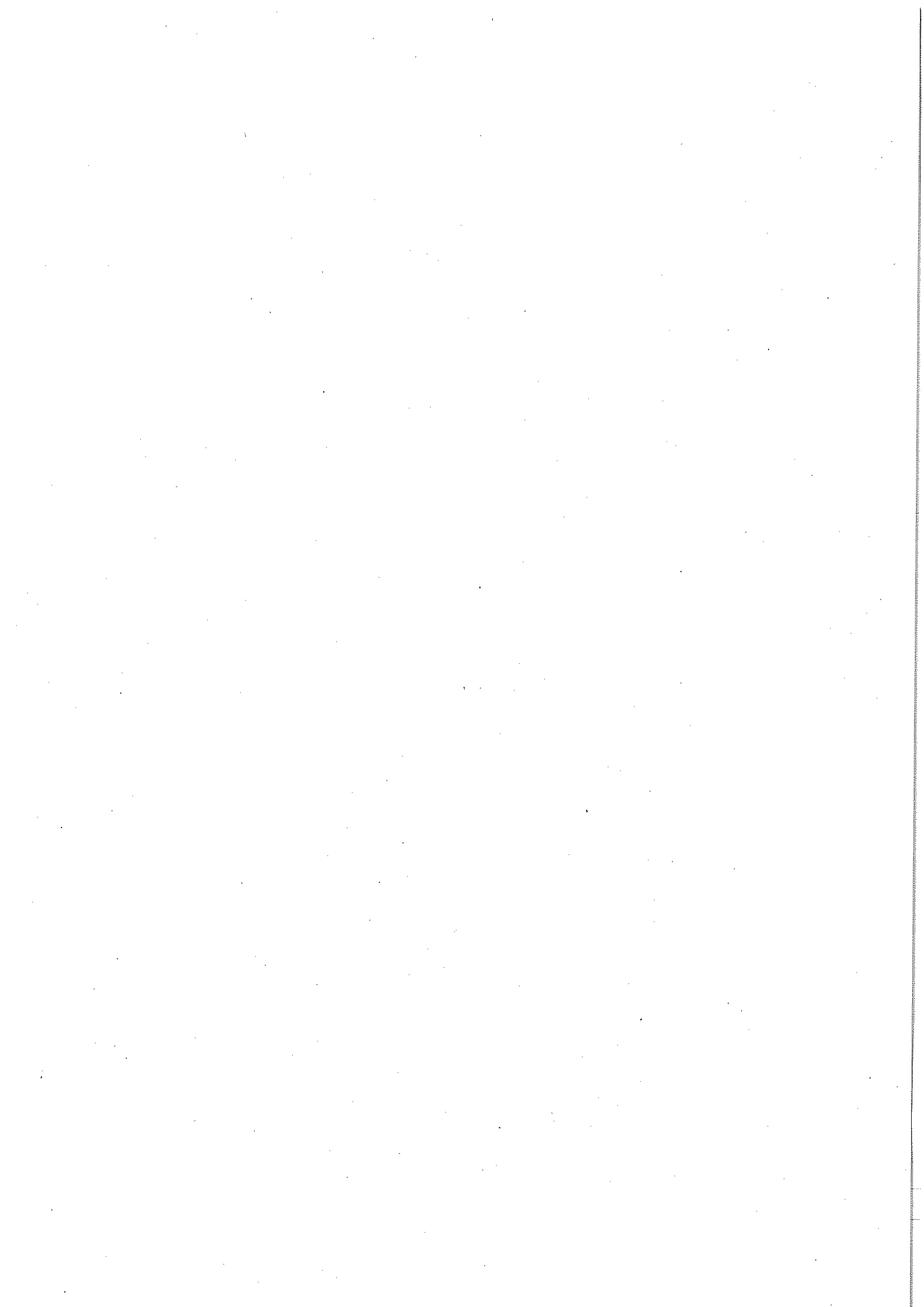
Vous en souhaitant bonne réception.

Avec mes sincères salutations,

Georges Magne

— Pièces jointes : —

POULIGNY.pdf	30 octets
Tableau 40 questions.docx	30 octets



PROJET D'UN PARC EOLIEN A POULIGNY SAINT PIERRE

(A l'attention de Messieurs les Commissaires enquêteurs)

1. OBSERVATIONS PRELIMINAIRES :

Au regard des conclusions des commissaires enquêteurs ayant étudié les dossiers des projets de parcs éoliens soumis aux enquêtes publiques auxquelles j'ai pu participer, j'observe que les avis favorables sont très largement majoritaires.

En effet, sur 11 dossiers pour lesquels des avis ont été formulés, 9 ont été déclarés recevables dont quelques uns l'ont été avec « réserves » ou « recommandations » ce qui, aux yeux de la loi, ne veut pas dire grand' chose.

Ces 11 projets sont tous situés dans un environnement pouvant s'inscrire en gros dans un carré de 40 km de côté.

A examiner le territoire ainsi délimité, on comprend sans peine que les caractéristiques paysagères et celles du patrimoine bâti, les problématiques liées à la dispersion de l'habitat, les spécificités de la faune et de la flore ainsi que les motivations des nouveaux habitants et des nombreux touristes y sont quasiment partout les mêmes.

On reste tout autant confondu, par l'argumentaire des commissaires enquêteurs ayant donné un avis favorable.

A ce propos on remarquera que tous se dédouanent ou presque en arguant des impératifs d'une politique nationale en faveur du développement éolien. Il ne s'agit donc pas d'impératifs « économiques » mais « politiques » ; on voit par là sur quel plan se situe le débat...

A la lecture des arguments de première ligne avancés dans les rapports des commissaires enquêteurs on a le sentiment que le dossier est déjà plié puisqu'il s'agit ni plus ni moins que :

- de respecter les objectifs fixés par le Schéma Régional Eolien (qui n'existe plus) ;
- d'atteindre 23% de renouvelable d'ici 2020 tel que le stipule la loi dite de transition énergétique;
- de prendre en compte les résultats des analyses des mâts de mesure prouvant qu'il s'agit d'une zone porteuse ;
- de prendre en compte l'accord des propriétaires fonciers et leur approbation des conditions de démantèlement et de remise en état.

Tout le reste étant - à partir de ces prémisses qui d'entrée annoncent la couleur - relégué au second plan.

Or ce « reste » n'est pas rien puisqu'il s'agit de tous les éléments militant en faveur d'un territoire resté jusqu'alors à l'abri de toutes nuisances majeures. Et c'est bien ce que démontrent les gros dossiers des bureaux d'études quand on prend la peine de les lire.

Mais ne nous y trompons pas, à les lire entre les lignes, on voit que ces gros dossiers ne sont rien d'autre que des dossiers à charge, ce qui semble paradoxal mais ne l'est pas quand on a compris que leur épaisseur est avant tout attachée à l'impression qu'ils doivent laisser au lecteur (et surtout à ceux qui ne les auront pas lus !) d'une étude exhaustive, sérieuse et irréfutable où tout, absolument tout, aura été pris en compte...

En vertu de quoi - et les synthèses des chapitres et les tableaux récapitulatifs sont là pour démontrer que les impacts et autres méfaits de voisinage sont quasi nuls ou modérés - on nous annonce qu'on peut y aller et passer sans risques, allègrement et si possible dans les meilleurs délais, à la phase de réalisation.

Il m'est arrivé - et je ne suis pas le seul - à relever dans ces dossiers quelques approximations, des erreurs parfois grosses, et de nombreux « copiés-collés ». Je l'ai quelquefois signalé ; je ne le fais plus à présent et pour deux raisons :

- ne pas donner l'occasion au maître d'ouvrage de corriger sa copie ;
- ne pas perdre de temps pour rien car jamais, à preuve du contraire, on a vu un dossier neutralisé par ce genre de tir de barrage.

La question qu'on peut légitimement se poser et je me la pose toujours est la suivante : faut-il se déplacer pour une enquête publique et pour quel résultat ? Et que doit on mettre sur le registre ?

Commençons par la seconde interrogation.

Qu'on écrive tout simplement : « Je n'en veux pas » ou quelque chose de similaire, ou qu'on laisse au commissaire enquêteur un dossier qu'on aura préparé, dûment étayé d'arguments imparables, ou encore qu'on écrive des pages sur le registre revient à peu près du pareil au même. Cela donne tout simplement un peu plus de travail au commissaire enquêteur qui se doit de faire la synthèse de ce qu'il aura reçu, voilà tout.

Les visiteurs sont comptabilisés et seul leur nombre (à la condition qu'ils soient opposés au projet) peut être de nature à peser dans la balance.

Quant à la première interrogation, il est évident, à consulter les chiffres que les gens se déplacent peu ou pas. En deux mots : « Ça les intéresse pas » ou « Ça sert à rien », combien de fois l'ai-je entendu cette antienne ! Faut-il ajouter que la population locale (majoritairement composée de personnes âgées) ne se déplace pas, qu'elle a fait son temps et que, comme elle le dit familièrement : « Après moi le déluge » ?

Les promoteurs s'en frottent les mains !

Alors l'enquête publique elle aussi, tout comme les susdits « gros dossiers » ne serait-elle qu'un prétexte à « faire avaler la pilule » ? On peut légitimement se le demander.

Qui s'intéresse aux éoliennes industrielles géantes dans nos campagnes sinon les nouveaux venus ? les amoureux de la nature en général ou du patrimoine architectural en particulier ? les avertis, connaissant bien le sujet et sachant à quoi s'en tenir sur la question ? Bref, tous ceux auxquels il reste un minimum de bon sens et de conscience pour savoir qu'on les abuse de faux prétextes qui n'en cachent qu'un seul : celui de faire du fric et toujours plus si possible, au

détriment de la nature qui n'en est pas à un pillage près et de la collectivité tout entière qui a l'habitude d'avalier les couleuvres.

Qui ne dit mot consent, n'est-ce pas ? Autrement dit : qui ne vient pas porter la contradiction lors des présentations des promoteurs ou des réunions municipales quand il y en a (elles sont rares !) et qui ne vient pas aux enquêtes publiques est considéré comme étant favorable.

Les réunions municipales sont rares d'abord parce que la plupart des élus connaissent mal voir pour certains pas du tout (j'ai pu le vérifier) le sujet éolien. Ensuite parce qu'ils sont frileux et redoutent l'intrusion de mécontents susceptibles de jeter le doute dans leur assemblée. Enfin parce que l'omerta jetée sur la question ne les incite guère à la transparence et à l'information tant il est des sujets qui sentent le soufre.

Il s'agit donc, on l'aura compris, d'une question épineuse. Et pourquoi l'est-elle ? Parce qu'il y a l'argent derrière (eh oui, toujours lui et plus que jamais !) et qu'il y a des intérêts locaux en jeu avec des compromissions souvent attachées et des passes droit.

On ne répétera jamais assez que ce sont les subventions qui font tourner les éoliennes, pas le vent.

Pour terminer cette introduction longue mais nécessaire, j'ajoute que j'omettrai volontairement de détailler ici tout ce qu'est censé savoir - à défaut de pouvoir raisonnablement traiter la question - un commissaire enquêteur volontaire pour aborder ce genre de dossier.

Ce qu'il ne peut pas ignorer c'est :

- que les aérogénérateurs ne sont pas une solution écologique ;
- qu'ils ne sont pas une solution économique ;
- qu'ils impactent très fortement les paysages ;
- qu'ils contribuent à la paupérisation de la majorité des citoyens ;
- qu'ils sont une pomme de discorde accentuant la fracture sociale ;
- qu'ils satisfont les intérêts de quelques-uns au détriment de tous
- qu'ils ne régleront jamais la question nucléaire ;
- qu'ils bloquent la recherche dans d'autres directions ;
- que les pays qui en ont déjà fait à leurs dépens l'expérience malheureuse les abandonnent.

J'attends qu'on me démontre le contraire sur un seul de ces points.

Dans le tableau annexé, vous trouverez matière à vous interroger sur certains aspects vous ayant peut-être échappés.

Je sais bien, pour l'avoir entendu de leur bouche, qu'il se trouve encore des commissaires enquêteurs qui n'apprécient pas qu'on évoque les « généralités » touchant le sujet qui fâche. C'est dommage, car sans ces généralités là on ne comprend rien à l'acharnement que l'on met localement à nous imposer ces machines que tout le monde, comme la gale, veut chez les autres mais pas chez soi.

Les mêmes commissaires enquêteurs m'ont fait observer, à la faveur de mes visites d'un ton qui en disait long : « Vous n'êtes pas de la commune ? », comme

si, d'être de la commune ou d'en être voisin, d'être du même département ou du même pays, changeait quoi que ce soit à l'affaire !

2. DE POULIGNY SAINT PIERRE EN PARTICULIER :

La commune de Pouligny Saint Pierre, sur le territoire de laquelle le parc éolien est projeté, comme celle limitrophe du Blanc, et celle en vis à vis de l'autre côté de la Creuse de Saint Aigny et de Sauzelles risquent de connaître les désagréments multiples que ne manqueront pas de leur faire subir la présence d'éoliennes industrielles géantes. Les élus qui en ont accepté le risque auraient bien fait d'y réfléchir à deux fois en s'inspirant du retour d'expérience de confrères qui le regrettent et n'en veulent plus, tels ceux d'Adriers et d'Usson du Poitou dans la Vienne toute proche. Il leur suffit d'en avoir accepté quelques-unes pour savoir à quoi s'en tenir sur le chapitre !

Il existe dans les départements de l'Indre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse une forte opposition citoyenne dont l'enquête publique doit tenir compte. Cette opposition, qui relève d'une prise de conscience déjà ancienne du phénomène, est partagée par un nombre toujours croissant d'habitants des marches poitevines limousines et berrichonnes. Comme la neige qu'on fait rouler en boule, elle gonfle. Des pétitions ont circulé qui ont reçu beaucoup de signatures.

Les cinq aérogénérateurs de 150m de hauteur et leurs postes de livraison qu'on s'acharne à vouloir planter ici seront visibles de fort loin, l'utilisateur de la D 975 les aura dans son champ visuel en direction de l'ouest brisant la perception familière qu'il avait jusqu'alors du paysage.

Les habitants des écarts et domaines du voisinage et de plus loin les auront en permanence sous les yeux de jour comme de nuit puisqu'ils verront clignoter leurs lumières rouges. Ils les entendront mugir, pour peu qu'ils soient sous le vent, là encore de jour comme de nuit. Sans le sentir, ils subiront la pernicieuse malfaisance des infrasons comme la subiront aussi les animaux dans un large rayon. (<http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org/infrasons-eolien.html>)

L'avifaune, dont la richesse a été démontrée par les études spécialisées en subira les conséquences : beaucoup d'oiseaux sédentaires et surtout migrateurs, tels que les grues et les cigognes, et un nombre toujours sous estimé de chiroptères indispensables aux équilibres naturels seront tués. Le parc de la Brenne propice aux nidifications, abri de nombreuses espèces, à la place de refuge deviendra piège en pays blancs à cause de l'intrusion de ces mécaniques mortifères.

Non seulement cette terre, comme hélas tant d'autres, verra disparaître ses oiseaux familiers, mais elle devra subir également la pollution de proximité induite par ces machines hors d'échelle sur son patrimoine historique dont souffriront les villages anciens et le clocher des églises de Pouligny et de Saint Aigny.

Alors, cette terre anciennement peuplée, comme en témoignent les nombreux vestiges archéologiques et historiques, demeurée jusque là à l'écart de ce type de pollution perdra, comme toutes celles qui ont à la subir aujourd'hui, une grande partie de son charme et conséquemment de son attrait culturel si jamais elle ne peut y échapper. Mauvaise image de marque pour la Brenne dont le

charme et les mystères seront rompus par ces oiseaux de mauvais augure qui se seront posés sur ses marges occidentales. A quoi s'ajouteront les dommages collatéraux qu'auront à subir ses habitants et qui ne sont pas rien !

Car les habitants en souffriront comme en souffriront les animaux –et je pense aux caprins qui font la renommée de cette terre au travers du fameux et incontournable « Pouligny »- En Thiérache, les producteurs du Maroilles s'en sont inquiétés à la différence semble-t-il de ceux du Pouligny.

Qu'on imagine deux secondes les souffrances morales des résidents de proximité qui avaient élu ce pays pour s'y fixer, restaurer un patrimoine, développer une activité d'agriculture diversifiée ou de tourisme.

Quelle indemnité leur accordera-t-on lorsqu'ils se verront devant l'obligation de vendre leur bien et qu'ils le vendront à perte ? Quel patrimoine transmettront-ils à leurs enfants si à 1000m à vol d'oiseau de leur domaine jusqu'alors préservé, ils ont le spectacle d'un parc éolien ?

Posez- vous deux secondes la question : « Si j'étais à leur place, comment prendrais-je la chose » ? Je voudrais bien savoir moi, si les élus favorables à cette imposture se la sont posé cette question et s'ils accepteraient ces machines géantes à 500m de leurs fenêtres !

Et faut-il le répéter ces victimes, seront-elles indemnisées de quoi que ce soit pendant que les bailleurs, eux, empocheront les dividendes de leur méfait ? On voudrait provoquer la fracture sociale qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Il faudra aller demander aux habitants de Mont la Chapelle, hameau à peine éloigné de 600m de la plus proche de ces machines, ce qu'ils pensent du choix fait par leurs élus ! Les coteaux de Saint Aigny et du château de Rochefort les auront en vis à vis. Le Blanc n'en sera éloigné que de 3 km à vol d'oiseau et Pouligny de 2. L'abbaye de Fontgombault, monument historique classé se trouvera à 4 km de ce parc dans le rayon de 10 km, duquel on recense 55 monuments historiques protégés !

Quant au nombre d'éoliennes pour le moment programmé, il ne dupera aucun esprit averti : ces cinq là, si par malheur elles sont autorisées, pourraient en appeler d'autres ! Et d'ailleurs, quand on sait comment pratiquent les « chasseurs de sites », à la pointe du compas sur les cartes IGN pour déterminer les zones « aptes », à rayons de 500m, il suffit de considérer l'espace libre au nord du Parc à Aude pour penser qu'ils l'ont dès à présent dans leurs lunettes d'approche...

3. CONCLUSION :

Pas moins de cinq enquêtes publiques ont eu lieu depuis septembre dans ce même secteur, on voudrait décourager les contestataires qu'on ne s'y prendrait pas mieux :

- Saint Barbant (du 17/09 au 17/10)
- Droux - Magnac Laval (du 25/09 au 24/10)
- Magnac- Laval (du 08/10 au 09/11)
- Val d'Issoire (01/10 au 31/10)
- Liglet (09/10 au 09/11).

Je demande aux commissaires enquêteurs de bien peser, en la matière, leur responsabilité vis à vis des riverains des projets et de la nature en général.

A la faveur des journées du patrimoine, je me suis rendu au Dorat. Sur le parvis de la collégiale une exposition faisait état des travaux à engager rapidement pour sauver de la dégradation ce joyau de l'art roman. La somme se montant à un peu plus d'un million d'euros, je n'ai pu m'empêcher de penser que le tiers du montant d'une seule éolienne industrielle suffirait à la payer...

Qu'on réfléchisse deux secondes à l'utilisation de l'argent public en un temps où il fait tellement défaut et aux programmations vampiriques qui le ponctionnent sous des prétextes fallacieux qui ne servent que ceux qui ont intérêt à les mettre en avant.

Quelques petits rappels ne me paraissent pas inutiles :

- 7000 éoliennes industrielles= 4% de la production électrique en France.
- 7000 éoliennes représentent plus de 20 milliards d'euros d'investissement.
- 5 milliards d'euros sont octroyés chaque année aux renouvelables.
- 5,6 milliards de surcoût liés au tarif de rachat des énergies solaires et éoliennes.
- 65 milliards annuels de taxes dites « écologiques » dont 48 milliards pour les seuls ménages...

Il semble hélas que le contribuable ne l'ait pas encore compris ou s'il l'a compris, qu'il baisse les bras. Cela s'appelle la résignation à quoi s'ajoute la culpabilisation habilement orchestrée par matraquage médiatique permanent de l'opinion. Les éoliennes industrielles en sont un moyen parmi d'autres : ou on les accepte et on contribue au sauvetage de la planète, ou on les rejette et on travaille à sa ruine. C'est réducteur et c'est efficace pour les promoteurs qui exploitent à fond ce cliché en trompe l'œil quand ils démarchent les élus et les bailleurs. Il suffit d'écouter leur propagande pour savoir à quoi s'en tenir, encore faut-il avoir gardé intacte sa faculté de discernement !

Ceux qui l'ont perdue, hélas, ne sauraient faire mentir la sentence pythagoricienne: « Les hommes légers sont comme les vases vides, on les prend facilement par les oreilles » ; les promoteurs l'ont compris qui ne s'en privent pas.

Le 3 décembre 2018

Georges MAGNE
27 rue des Fleurs, 87160 Arnac-la-Poste

LES AEROGENERATEURS EN QUARANTE QUESTIONS (ou le scandale des éoliennes)

N°	INTERROGATIONS	REPOSE
1	Les aérogénérateurs sont-ils écologiques ?	NON
2	Sont-ils économiques ?	NON
3	Impactent-ils le paysage ?	OUI
4	Sont-ils sans danger pour l'écosystème ?	NON
5	Et pour la santé ?	NON
6	Sont-ils suffisamment éloignés des habitations ?	NON
7	Sont-ils suffisamment éloignés des monuments historiques ?	NON
8	Induisent-ils une baisse de la valeur immobilière ?	OUI
9	Contribuent-ils à aggraver la fracture sociale ?	OUI
10	Induisent-ils la construction de centrales thermiques au gaz ou au charbon ?	OUI
11	Leur fabrication induit-elle des nuisances importantes ?	OUI
12	En est-il de même de leur acheminement ?	OUI
13	Et de leur implantation sur sites ?	OUI
14	Cette implantation pollue-t-elle les sols ?	OUI
15	Les aérogénérateurs produisent-ils à plein temps ?	NON
16	Existe-t-il dans nos régions des vents supérieurs à 6,5 m/s ?	RAREMENT
17	Réalise-t-on des contre-expertises de la mesure des vents ?	NON
18	Demande-t-on d'autres études que celles financées par les promoteurs ?	NON
19	Le provisionnement sera-t-il suffisant pour déposer les machines ?	NON
20	Les baux précisent-ils le nom du responsable de cette dépose ?	NON
21	Les socles en béton ferrailé de 1500t seront-ils enlevés intégralement ?	NON
22	Existe-il des produits hautement polluants dans les machines ?	OUI
23	Ces produits sont-ils recyclables ?	NON
24	L'entretien des machine est-il polluant ?	OUI
25	La dépose des machines sera-t-elle polluante ?	OUI
26	Les sites seront-ils de nouveau dégradés ?	OUI
27	Le coût de revient des aérogénérateurs installés dépasse-t-il leur rentabilité ?	OUI
28	Contribuent-ils à une diminution des émissions de CO2 ?	NON
29	Respectent-ils les règles du droit aérien de propriété ?	VIDE JURIDIQUE
30	Leur puissance installée correspond-t-elle à leur puissance réelle ?	NON
31	Impliquent-ils la construction de nouveaux pylônes de transport ?	OUI
32	Existe-t-il une seule machine intégralement fabriquée en France ?	NON
33	La prolifération des projets va-t-elle entraîner une hausse de la CSPE ?	OUI
34	Ces projets font-ils ou non l'objet d'une propagande abusive et mensongère ?	OUI
35	La France produit-elle plus d'électricité qu'elle n'en consomme ?	OUI
36	A-t-elle programmé la construction de nouvelles centrales nucléaires ?	OUI
37	Les troubles à la santé engendrés par les aérogénérateurs ont-ils été reconnus officiellement par certains pays ?	OUI
38	Les pollueurs, seront-ils les payeurs comme le préconise la convention de La Haye ?	NON
39	S'ils n'étaient pas outrageusement subventionnés, continuerait-on à implanter les aérogénérateurs ?	NON
40	Servent-il l'intérêt général ou celui de quelques-uns ?	QUELQUES UNS

